

Don de 3600 livres par la société populaire de Villefranche-sur-Saône (Rhône), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 3600 livres par la société populaire de Villefranche-sur-Saône (Rhône), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 287-288;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21483_t1_0287_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

de se plaindre, qu'il en est résulté un concert unanime de vœux et de bénédictions pour la Convention nationale, et que nous ne doutons même pas que la révolution ne compte beaucoup de nouveaux amis depuis cette mémorable époque.

On vous a dit enfin que les patriotes étoient opprimés... pitoyable sophisme de l'intrigue déjouée, misérable subterfuge de l'opresseur qui ne peut plus opprimer, ruse grossière du despotisme au désespoir réduit à l'impuissance de nuire! ne serait ce pas enfin le dernier cri de l'animal vorace, auquel une main courageuse et bienfaisante vient d'arracher sa proie, et qui se plaint en rugissant de ce qu'on a fait disparaître l'horrible boucherie à laquelle on l'avoit accoutumé sous le règne de la tyrannie, combien d'êtres immoraux, sans d'autres titres qu'un dévouement servile aux caprices sanguinaires de leur chef, avoient acquis une fatale importance! sous l'empire de la justice, chacun est remis à sa place, l'homme probe et instruit est rapellé, l'homme nul est écarté, le méchant est puni; tel est le véritable sens de ces plaintes amères qu'on a osé se permettre, à l'apui desquelles on n'a pû citer aucun fait et que la Convention nationale a bien su apprécier à leur juste valeur.

Continuez, Législateurs, ecrasez tous les insectes vénimeux qui voudroient entraver votre marche, poursuivez, frapez les débris encore existant d'une insolente faction qui a voulu se substituer à la représentation nationale : traitez en ennemis du peuple quiconque enfin prétendrait vous ravir une partie du dépôt qui n'a été confié qu'à vous seuls; jouissez de votre gloire, mais jouissez aussi de tous vos avantages et puisqu'il ne dépend pas de vous de fermer toutes les playes que de nouveaux Nérons ont faites à la république, qu'une juste sévérité venge du moins la nation française des forfaits de leurs complices et lui réponde qu'elle ne se verra plus jamais exposé aux mêmes attentats, aux mêmes outrages.

Pour nous toujours fidèles, toujours dévoués à la Convention nationale, que nous n'avons jamais cessé de regarder comme le centre unique d'où émane et où [*mot illisible*] tous les pouvoirs, nous qui avons constamment désiré la chute et l'anéantissement des dominateurs qui vouloient l'asservir, nous vous remercions de votre adresse en vous attestant que nous avons retrouvé dans nos coeurs les principes éternels qui y sont consignés; nous la plaçons à côté de la déclaration des Droits de l'homme, elle sera lue dans notre commune trois décades consécutives, elle le sera ensuite une fois par mois, tant que subsistera le gouvernement révolutionnaire. Nous ferons plus, nous la ferons réimprimer en nombre suffisant d'exemplaires pour que chaque chef de famille puisse en avoir un pour oter tout prétexte à l'ignorance et à la mauvaise foi, et pour que tous les citoyens ayent sans cesse sous les yeux ce tableau fidèle des sentimens de la Convention nationale qui doit servir de boussole et de règle de conduite à tous les français.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Triel, decadi 30 vendémiaire l'an 3^e de la république une et indivisible.

Le conseil général, le tribunal de paix et les citoyens de la commune de Triel.

BAILON, maire et 73 autres signatures.

23

Le comité de surveillance et révolutionnaire du district de L'Aigle [Orne] applaudit à l'Adresse de la Convention nationale, se félicite de l'envoi d'un représentant du peuple et demande la punition de ces marchands égoïstes qui vendent à un prix excessif les denrées de première nécessité.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Commerce et approvisionnement (91).

24

L'agent national du district de Librevall [ci-devant Saint-Amand-Montrond], département du Cher, fait part à la Convention nationale que quinze lots de biens d'émigrés, estimés 77663 L viennent d'y être vendus 116200 L; que la fonderie de canons établie par le représentant Ferry y est dans la plus grande activité; que le salpêtre s'y fabrique avec le même succès, et que dans six mois ce district a fourni 16500 livres de ce sel fulminant. Cet agent national termine par assurer la Convention que les citoyens de ce district lui resteront constamment attachés et ne reconnoîtront jamais qu'elle comme point de ralliement.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (92).

25

La société populaire de Villefranche-sur-Saône [Rhône] promet un entier attachement à la Convention nationale qui sera toujours son point de ralliement, voue l'amitié la plus fraternelle aux sociétés populaires et prononce anathème contre ceux qui en provoqueroient la dissolution et félicite la Convention sur son Adresse au peuple. Cette société fait passer 3600 L en assignats; c'est une portion de la souscription ouverte pour l'équipement des

(91) P.-V., XLVIII, 145. *Bull.*, 11 et 15 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 203.

(92) P.-V., XLVIII, 145.

vaisseaux. Elle informe aussi la Convention que les ateliers de ce district pour la fabrication du salpêtre sont dans la plus grande activité; qu'il en a déjà été déposé 13703 livres et que Villefranche, pour sa part, en a fourni 6373 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (93).

26

La commune de Luzarches [Seine-et-Oise] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple et désavoue toute pétition faite en son nom pour réclamer Clémence et Marchand que la Convention a fait mettre en état d'arrestation.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sécurité générale (94).

La commune de Luzarches, district de Gonesse, département de Seine-et-Oise, désavoue formellement toute réclamation qui aurait pu être faite en son nom en faveur de Clémence et Marchand; elle consigne ce désaveu dans un procès-verbal, et elle ajoute : Législateurs, notre commune doit d'autant plus vous faire cette déclaration que lorsque Clémence et Marchand sont arrivés à Luzarches, il n'y existoit aucun trouble; que l'on y brûloit les titres féodaux; que l'on bénissoit vos lois et que la paix a été parfaitement consolidée par la présence de Charles Delacroix et Musset.

Cette commune félicite la Convention sur son Adresse au peuple français (95).

27

La société populaire de la Claitte [La Clayette], département de Saône-et-Loire, envoie 1356 L pour la construction d'un vaisseau et celle de Bel-Air-les-Foires [ci-devant Saint-Christophe-en-Brionnais] même département, fait passer la somme de 187 L pour aider à la construction du vaisseau *Le Vengeur*.

Mention honorable, insertion au bulletin (96).

[*Roberjot, représentant du peuple, député de la Saône-et-Loire, à la Convention nationale, s. d.*] (97)

(93) P.-V., XLVIII, 145.

(94) P.-V., XLVIII, 146.

(95) Bull., 11 brum. J. Fr., n° 768; M. U., XLV, 202.

(96) P.-V., XLVIII, 146.

(97) C 323, pl. 1378, p. 26. Mention marginale de la réception du don, signé Duicroisi. *Débats*, n° 769, 594; *Moniteur*, XXII, 398; *J. Mont.*, n° 19; *Bull.*, 12 brum. (suppl.).

La société populaire de la Claitte district de Marcigni [Marcigny], département de Saône-et-Loire envoie 1356 livres pour la construction d'un vaisseau.

La société populaire de Bel-Air-les-Foires ci-devant Saint-Christophe, district de Marcigni, département de Saône-et-Loire envoie la somme de 189 livres pour aider à la construction d'un vaisseau, le *Vengeur*.

ROBERJOT, député de Saône-et-Loire à la Convention nationale au nom des sociétés populaire sus dites.

28

Le citoyen Laurent qui a entrepris de faire graver tous les objets d'arts qui composent le Muséum français, fait différentes demandes à la Convention pour l'encouragement de son entreprise.

Renvoyé au comité d'Instruction publique pour en faire un rapport dans la décade (98).

29

La commission nationale des administrations civiles, police et tribunaux, fait passer à la Convention l'état numératif des détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention; le nombre en étoit, le 9 brumaire, de 3958 (99).

[*État des détenus, certifié conforme aux feuilles journalières remises par les concierges des maisons d'arrêt de la commune de Paris, le 9 brumaire an III*] (100)

Abbaye	30
Anglaises, rue de l'Oursine	22
Anglaises, rue des fossés Victor	28
Anglaises, rue Charenton	37
Bicêtre	769
Belhome	20
Conciergerie	28
Cazerne, rue de Seves	7
Cazerne, rue des Carmes	5
Carmes	56
Desnos, dit Montprin	9
Ecoissais	24
Force (grande)	553
Force (petite)	237
Hospice national	154
Luxembourg	315

(98) P.-V., XLVIII, 146. J. Fr., n° 767.

(99) P.-V., XLVIII, 146.

(100) C 323, pl. 1376, p. 27. 2 maisons d'arrêt : Coignart et Picpus, sont rayées, et le collège des Quatre-Nations est rajouté à la main. J. Fr., n° 767; *Gazette Fr.*, n° 1034; *J. Perlet*, n° 770, donne le chiffre de 4208 détenus; M. U., XLV, 185.